



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

Structure Semi-Occupationnelle

2022

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

S.S.O
11 rue Gutenberg
45500 GIEN

PREAMBULE

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP) *(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien, SESSAD pro)*

Le Pôle Accompagnement social et professionnel en place depuis janvier 2021 a poursuivi ses travaux et sa dynamique :

- pour harmoniser ses pratiques par le biais de formations transversales et d'échanges réguliers
- pour diversifier ses prestations et proposer des réponses « sur mesure » aux besoins des usagers ; ces prestations ont été déclinées selon la nomenclature SERAFIN PH.
- pour mieux articuler ses prestations, proposer plus de fluidité des parcours et éviter les ruptures

Les comptes administratifs 2022 des établissements et services du pôle Accompagnement social et professionnel présentés sont marqués sur le volet financier:

- par le contexte national et international:
 - o les lignes achats subissent l'inflation sur les consommables, les carburants, les produits alimentaires et l'envolée des prix de l'énergie. Sur 2022, l'impact n'est pas encore en année pleine.
- par les nouvelles orientations politiques concernant l'accompagnement des personnes :
 - o la transformation et fonctionnement en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO), avec un début de réalisation à compter du 1^{er} juin 2022
- par l'évolution du travail et rémunérations des professionnels du SMS
 - o Un certain essoufflement des professionnels, et une démobilisation postcovid se traduit par des mouvements de personnels, de l'absentéisme, qui accroît les besoins de remplacement et donc des surcoûts
 - o Le groupe 2 intègre la revalorisation Ségur en avril 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement – Celle-ci n'est pas couverte totalement par l'actualisation des dotations par les financeurs.
- par le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS
 - o Le numérique est de plus en plus présent au sein des établissements et dans la pratique quotidienne ; cela a nécessité une augmentation des équipements de ordinateurs non anticipée dans tous les PPI , un accroissement de la maintenance informatique et des quote-parts sur l'achat des logiciels au niveau associatif .

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

RAPPORT D'ACTIVITE

SSO de Gien

1. Présentation de l'établissement et historique

La Structure Semi Occupationnelle de Gien est un établissement dépendant de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret. A son origine, cet établissement ne portait pas ce nom et avait une configuration différente. « La Maison d'Art'T », créée en Février 1992, se définissait en effet exclusivement comme une section semi-occupationnelle et accueillait 10 personnes en situation de handicap, ces dernières étant, dans le même temps, admises au sein d'un ESAT.

L'arrêté d'extension de 2011 est donc venu transformer cet établissement « SSO – Art'T » en Foyer d'Accueil de Jour / SSO et redéfinir les missions et publics accueillis de cette entité.

A ce jour, la SSO peut accueillir quotidiennement 9 usagers en situation de handicap, exerçant en parallèle une activité professionnelle en ESAT. La SSO est basée à Gien (rue Gutenberg). Elle partage ses locaux et activités avec le Foyer de Vie de Jour (FVJ) ainsi qu'avec un ESAT et jouxte deux autres ESMS associatifs à savoir le CAMSP-CMPP et le SESSAD-DTP.

Dans le cadre d'une restructuration (transformation progressive en dispositif), et après échanges entre le Conseil Départemental du Loiret et l'Organisme Gestionnaire PEP 45, l'établissement a adopté à partir du 1^{er} Juin un fonctionnement en dispositif, incluant ainsi des modalités d'accompagnement menées avec les autres établissements constituant ce dispositif (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien).

2. Eléments du projet d'établissement & Accompagnement de la personne.

La SSO s'adresse donc à des personnes en situation de handicap ayant une orientation adaptée délivrée par la CDAPH. Les personnes accueillies peuvent avoir un handicap sensoriel, mental, psychique...sous réserve d'un degré d'autonomie suffisant, l'établissement n'étant pas médicalisé et ne disposant pas de système de transports dévolu. Dans ce dernier cas de figure, nous tenons à signaler que les usagers doivent en effet se rendre sur le service par leurs propres moyens (véhicule personnel ; 2 roues ; réseau de transport mis en place par la Communauté des Communes du Giennois).

La SSO permet aux personnes accueillies de :

- Maintenir, stimuler voire restaurer l'autonomie de la personne
- Favoriser une bonne qualité de vie au domicile de la personne
- Favoriser une démarche permettant à la personne de vivre dans son environnement proche, de prendre part à des démarches dites « inclusives »
- Restaurer l'estime de soi de la personne (le fait de ne pas / plus travailler pouvant en effet sembler préjudiciable pour la personne vivant cette situation)
- Consolider l'activité professionnelle en ESAT

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs et concourir à l'accompagnement global de l'utilisateur, les membres de l'équipe élaborent, avec chaque participant, un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), outil de référence annuel. Les modalités d'organisation et d'élaboration de cet outil ont été repensées au cours de l'année. Ces modifications répondent à deux impératifs : faciliter la mise en place du dispositif ; amorcer la mise en place du dossier unique de l'utilisateur. Le nouvel outil utilisé se base ainsi sur le logiciel OGIRYS, logiciel qui devrait être déployé sur la structure fin 2023.

Les nouvelles modalités d'élaboration favorisent la mise en commun des observations éducatives et ce dans le cadre de réunions d'équipes « mixtes » regroupant des professionnels de la SSO mais aussi ceux du FH, du SAVS ou de l'ESAT (lorsque l'utilisateur est accompagné simultanément par ces structures). En outre, une plus grande place est laissée à l'utilisateur dans l'élaboration de son projet.

Même si cette démarche est émergente, nous constatons déjà les bénéfices de cette refonte globale, les personnes accompagnées bénéficiant de davantage d'espace pour exprimer leurs souhaits, les professionnels menant pour leur part une réflexion se voulant davantage collective et exhaustive.

Les professionnels proposent plusieurs activités aux usagers. Elles se décomposent comme suit :

L'Art Thérapie : Après préconisation notamment d'un médecin ou d'un autre professionnel / service, l'art-thérapeute met en place des activités artistiques (atelier poterie, théâtre, danse, chant, etc.) correspondant aux goûts et appétences du participant, à ses capacités physiques et cognitives à des fins thérapeutiques mais également dans le but de permettre une meilleure estime personnelle.

Les activités manuelles : Les activités manuelles sont nombreuses et variées (peinture, travaux sur bois, jardinage, etc.). Les objectifs de ces « animations » sont multiples : favoriser le vivre ensemble, développer la dextérité et le repérage spatio-temporel, offrir aux participants un temps calme et structurant...

Les activités culturelles : Les professionnels veillent, par le biais de ces actions, à développer l'accès à la culture et organisent régulièrement des sorties culturelles.

Les activités sportives : l'intervention 2 demi-journées par semaine de l'éducateur sportif (point évoqué ultérieurement) officiant habituellement au FH des Hauts de Gien a permis de développer la participation des personnes aux activités physiques et motrices au SSO d'une part, et de les inscrire à des journées organisées par le comité départemental dans le cadre du sport adapté d'autre part.

Les activités développant l'autonomie : La maîtresse de maison officiant au FH des Hauts de Gien intervient également (point évoqué ultérieurement) une demi-journée par semaine pour animer un atelier cuisine. Ce dernier a pour objectifs d'aider les participants à acquérir les notions d'équilibre alimentaire, de respect des budgets alloués (les participants et le professionnel élaborent les menus et effectuent les achats par eux-mêmes) et de partager un moment convivial autour du partage du repas.

L'ensemble de ces activités s'inclue dans une démarche plus globale de prestations. En effet, et dans le cadre de la mise en dispositif, le SSO (ainsi que le SAVS et le FH) a repensé ses modalités d'actions. Cette déclinaison nouvelle, rédigée sur un document unique et partagée par tous les ESMS du dispositif, permet d'offrir aux salariés et usagers une meilleure lisibilité quant aux actions pouvant être mises en œuvre ainsi qu'une diversification des prestations. La déclinaison de ces prestations se base sur la nomenclature SERAFIN-PH :

- **Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé**, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- **Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne**, ce qui sous-tend : S'assurer de l'ouverture des droits de la personne (Informé la personne de ses droits ; Proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; Proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- **Prestations relatives à la réalisation de soi**, ce qui sous-tend : Proposer un accompagnement thérapeutique (soutien psychologique en interne ou auprès de praticiens extérieurs) ; Proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs (espaces de réalisations artistiques ; favoriser la participation à des sorties culturelles...) ; Proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; Créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne** ; ce qui sous-tend : Proposer des accompagnements liés à l'hygiène (évaluer les capacités de la personne à prendre en charge seule son hygiène corporelle...) ; Proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux (solliciter un service tiers pour l'administration de soins / traitements...) ; Proposer un accompagnement lié à l'alimentation (accompagnement à l'achat de denrées alimentaires ; proposer un apprentissage à la confection des repas....)....

- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale**, ce qui sous-tend : Proposer un accompagnement vers des activités de droit commun (être facilitateur / initiateur de participations à des événements extérieurs....) ; Proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales (temps d'écoute et de conseils concernant les interactions sociales et familiales ; assurer une médiation pour permettre l'échange et construire le lien).
- **Prestations relatives à l'aide aux déplacements**, ce qui sous-tend : Assurer les transports quand la situation le nécessite ; Favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports (repérer en amont les circuits / lieux / horaires ; Accompagner les apprentissages dans l'utilisation des transports en commun....).

Un fonctionnement Progressif en Dispositif : La SSO constitue une « entité » mais adopte un fonctionnement en dispositif. Cette évolution majeure répond à plusieurs besoins : faciliter le parcours des personnes accompagnées entre les établissements du dispositif ; offrir davantage de prestations ; favoriser les interventions des professionnels sur l'ensemble des structures ; développer le fonctionnement en file active.

Afin de répondre à ces objectifs, l'établissement peut bénéficier depuis Septembre 2022 des interventions régulières de 2 professionnels du Foyer d'Hébergement (éducateur sportif et maitresse de maison). Ces derniers proposent ainsi : des activités physiques / sportives aux usagers (les mardis et mercredis matins) ainsi qu'une activité restauration (les mardis). Ces prestations supplémentaires apportent une réelle plus-value auprès des personnes accompagnées et permettent d'accompagner un plus grand nombre d'usagers.

3. Populations et activité

Profil des Personnes accueillies : Les personnes accompagnées par l'établissement présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certains des troubles associés (pathologie psychologique / psychiatrique).

Effectif et modalités de prise en charge : Au 31 Décembre 2022, la SSO comptait 6 usagers (soit 5 usagers de moins comparativement à 2021). Il est à noter que 2 personnes, dans l'attente de recevoir leur notification MDPH pour être admises, sont maintenues en stage. 6 personnes sont sorties des effectifs de la SSO pour intégrer le Foyer de Vie de Jour. Chaque personne est accueillie sur le service entre 2 et 6 ½ journées par semaine. Le planning de présence des participants prend en effet en compte les souhaits et besoins de la personne mais aussi des impératifs professionnels et personnels.

Age, Ancienneté et mouvement : L'âge moyen des participantes est de 43 ans. 3 personnes se situent dans la tranche des 35-39 ans, 1 participante a 45 ans et 2 sont âgées de 50 ans et plus.

Départements d'origine : les 6 personnes accueillies sont toutes originaires du Loiret (prédominance du bassin du Giennois).

Journées effectuées sur l'année : La SSO est un établissement ouvert 250 jours dans l'année. Le nombre de journées réalisées s'élève à 754 pour l'année 2022. Cette activité, en deçà du prévisionnel, s'explique notamment par les 6 sorties non compensées vers le FVJ.

En 2022, l'équipe de la SSO a continué de proposer des stages d'immersion à des personnes souhaitant découvrir la structure. Sur l'année, 6 personnes ont été accueillies (stages conventionnés avec des ESAT), ce qui représente un total de 131 journées d'accueils.

4. Le personnel

Composition de l'équipe : L'équipe de la SSO émergeant sur le budget est composée d'une art-thérapeute, d'1 AMP, d'1 animatrice ainsi que d'une éducatrice spécialisée (réalisant des missions de coordination).

Mouvements du personnel : Aucun mouvement de personnel n'a été constaté au cours de l'année.

Démarche de formation : Plusieurs professionnels de la structure ont pu prendre part à des sessions de formation. 2 salariés ont ainsi pris part à une formation relative à l'utilisation du logiciel Word ; 1 AMP s'est inscrit à une formation de 12 jours relative à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique ; 2 professionnels ont participé à une formation concernant l'utilisation des extincteurs et l'adoption d'attitudes adaptées en cas d'incendie ; une salariée a participé à une formation relative à l'utilisation du logiciel « Dossier unique de l'utilisateur » ; un salarié a participé à la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

5. Travaux interservices et partenariats

La transformation en dispositif aura constitué, au cours de cette année, le « fil rouge » de l'établissement. A cet égard, les professionnels de la SSO ont débuté des temps de travail communs avec les équipes éducatives du SAVS et du FH ceci afin : de mener des réflexions communes concernant les élaborations des PAP des usagers ; de participer à des formations collectives. Les services administratifs et de directions ont également partagé des temps communs (de réunions, de formations...) avec des professionnels exerçant sur d'autres ESMS constituant le Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ESAT de Saint-Jean de Braye et de Dampierre-en-Burly; Foyer d'Hébergement d'Orléans; SESSAD Pro d'Olivet...).

Divers sujets y ont été travaillés : Préparation à la GED ainsi qu'au RGPD ; déploiement progressif du Dossier Unique de l'Usager (SocialNova OGIRYS).

6. Difficultés rencontrées

La problématique des transports, déjà évoquée en 2021, est toujours forte. Malgré un réaménagement des lignes de bus impulsé par la Communauté des Communes du Giennois, nous constatons toujours auprès de plusieurs usagers des difficultés à venir sur l'établissement de jour de façon plus fréquente.

Conclusions

Les nombreuses orientations non compensées des usagers vers le FVJ sont venues fortement impacter le nombre prévisionnel de journées sur la SSO. Ce « manque d'activité » est compensé par des accompagnements plus nombreux sur le FVJ.

La SSO demeure toutefois un établissement attractif sur le bassin du Giennois : le nombre de stagiaires accueillis s'est développé.

Les interventions régulières sur la structure des 2 professionnels du FH constituent une réelle plus-value quant aux accompagnements proposés : réponse plus large aux besoins des usagers ; renforcement d'une dynamique positive. Nous constatons toutefois que le ratio d'encadrement se révèle tout juste suffisant, dès lors que l'équipe est confrontée à des absences (pour congés maladies) de titulaires. Dans ce cadre, l'établissement perçoit par ailleurs une raréfaction des remplaçants disponibles. L'équipe de direction est ainsi régulièrement amenée à procéder, sur site, à des permanences éducatives

Les professionnels ont également développé le travail auprès d'autres ESMS (ceux du dispositif mais également auprès d'autres établissements extérieurs). La SSO devient un partenaire visible et reconnu sur son territoire mais également en dehors.

Perspectives :

L'année 2023 sera porteuse de projets nombreux. Priorité sera d'abord donnée à assoir le nouveau fonctionnement en dispositif. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer la structuration de cette entité nouvelle (organisation des réunions entre les professionnels ; refonte totale des outils

2002-2). Ces axes de développement permettront également de préparer l'établissement à la démarche future d'évaluation externe de l'établissement.

Au regard de ces changements il sera également nécessaire d'étayer et de soutenir davantage les équipes. Des séances d'analyse des pratiques devraient ainsi se mettre en place en 2023. Ces dernières permettront à chacun de porter un regard objectif quant à son action et de mieux appréhender les changements en cours ou à venir.

D'autres chantiers associatifs se poursuivront en 2023 : la Gestion Electronique des Données et le Règlement Général de la Protection des Données. En parallèle de ces évolutions, le Foyer déploiera le nouvel outil associatif "Dossier Unique de l'Usager" (informatisé ; SOCIANOVA / OGIRYS).

Lionel FURIC – Directeur -adjoint